



## Déclaration de la CES : Aux côtés des syndicats français pour défendre le 1er mai

Adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 10 et 11 mars 2026

La Confédération européenne des syndicats (CES) note avec inquiétude qu'une proposition, qui sera présentée le 10 avril 2026 et actuellement examinée par l'Assemblée nationale française, vise à étendre à d'autres secteurs la possibilité de travailler le 1er mai. Les syndicats français ont averti que cette initiative affaiblirait le principe établi de longue date selon lequel le 1er mai est un jour obligatoirement chômé et payé en France, traditionnellement consacré aux droits des travailleurs et à la mobilisation collective.

La CES exprime sa pleine solidarité et son soutien aux syndicats français dans leur défense du 1er mai comme une journée fondamentale pour les travailleurs en France et dans toute l'Europe, et dans leur opposition à cette proposition néfaste.

Le 1er mai est un symbole international des luttes des travailleurs, de la solidarité et des acquis collectifs qui ont façonné les droits sociaux et du travail depuis plus d'un siècle. Toute tentative d'affaiblir le 1er mai risque de compromettre cet héritage social commun.

La CES se joint aux syndicats français pour appeler les députés de l'Assemblée nationale à rejeter les propositions qui affaibliraient les droits et les conditions des travailleurs et compromettraient le statut unique du 1er mai en tant que jour obligatoirement chômé et payé.

